

Devenez membre de la CRSA Île-de-France

La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)¹ est une instance de démocratie en santé, placée auprès de l'Agence régionale de santé (ARS), créée par la loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires du 21 juillet 2009.

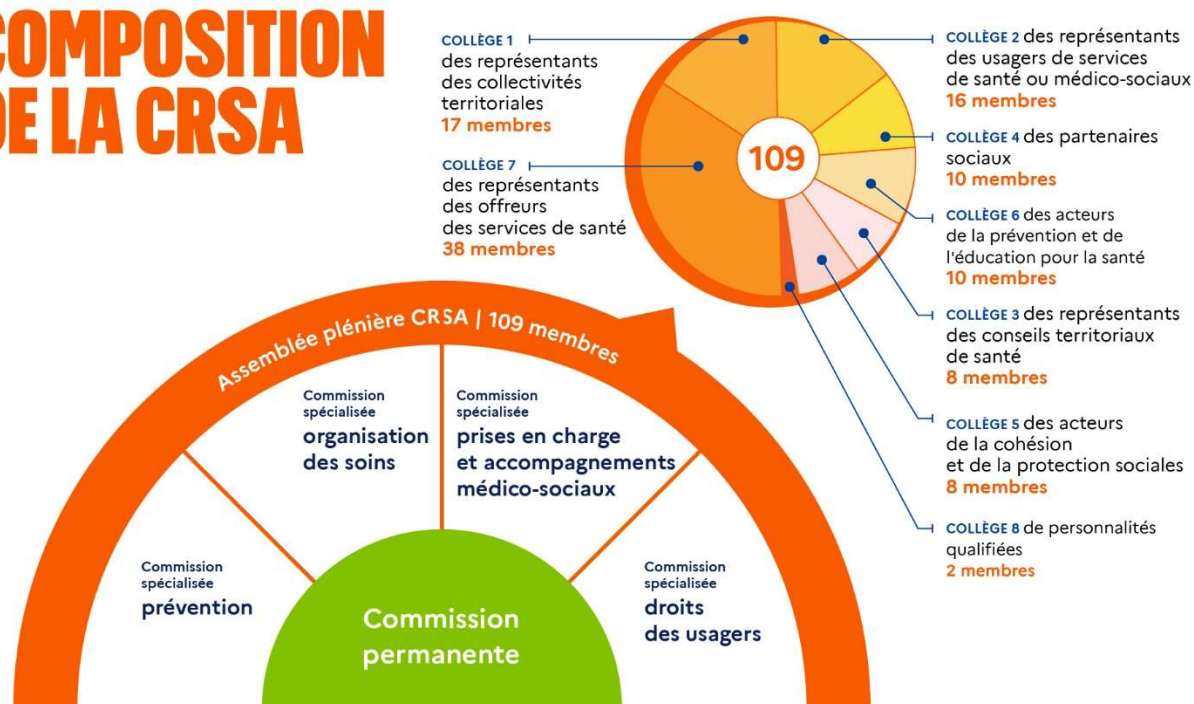
En raison de sa composition large et représentative de l'ensemble des acteurs de la région, cette instance consultative constitue un lieu privilégié de dialogue et de co-construction entre les différents acteurs du système de santé et favorise l'expression des usagers.

La CRSA et ses commissions spécialisées

La CRSA plénière est composée de 109 membres titulaires ayant chacun 2 suppléants, désignés pour une durée de 5 ans renouvelable. Ils sont répartis au sein de 8 collèges. Les membres disposent chacun d'une voix délibérative. Ils participent à titre bénévole.

La CRSA organise ses travaux autour d'une commission permanente et de 4 commissions spécialisées. Lors de la séance d'installation de la nouvelle CRSA, les membres indiqueront s'ils souhaitent faire partie de la commission permanente (formation restreinte de la CRSA) et / ou de commissions spécialisées (cf. détail ci-dessous). Au-delà des 4 commissions spécialisées prévues par le code de la santé publique, une commission spécifique a été mise en place en Île-de-France : le Groupe Régional de Santé Mentale.

COMPOSITION DE LA CRSA



¹ Articles D1432-28 à D1432-53 du code de la santé publique

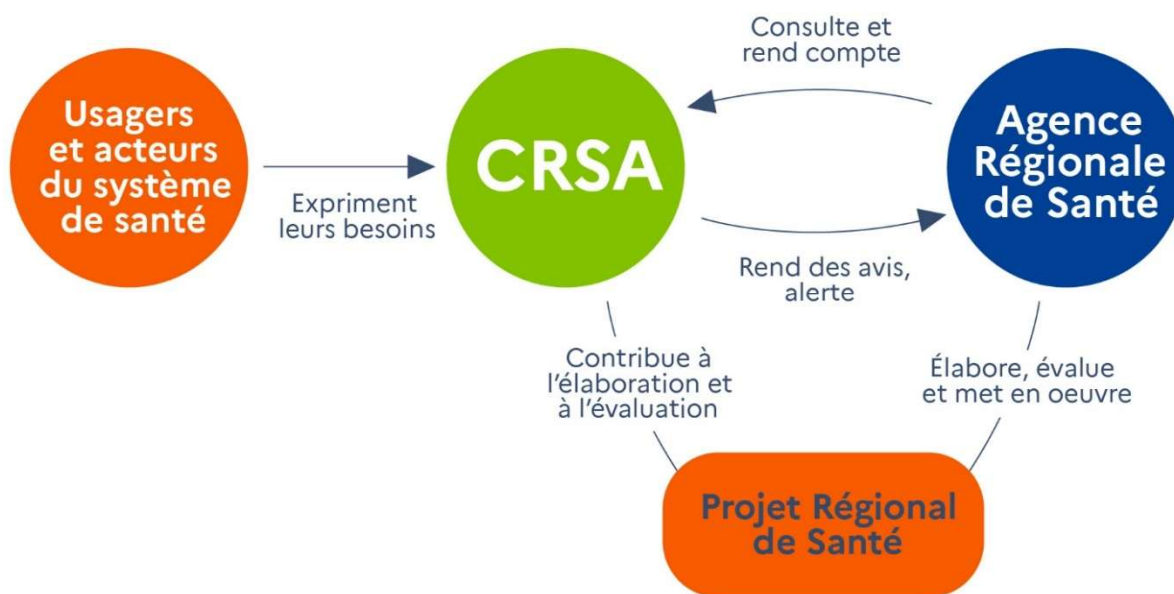
Les missions de la CRSA

En tant qu'instance de concertation, la CRSA est légitime à intervenir sur les sujets qui rentrent dans les champs de compétences de l'ARS, notamment l'organisation de l'offre de soins, la prévention et promotion de la santé, la veille et sécurité sanitaire ainsi que l'accompagnement des établissements et services de santé et médico-social. Elle peut faire toute proposition au directeur général de l'ARS sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de santé dans la région et sur les territoires.

Outre le Projet Régional de Santé (PRS), la CRSA, en lien avec ses commissions spécialisées, rend un avis sur : les zonages, le schéma interregional, le rapport annuel des droits des usagers, les priorités de la politique régionale de réduction des inégalités de santé, la stratégie régionale d'investissement, les orientations stratégiques d'utilisation du fonds d'intervention régional et le plan régional santé environnement.

A noter la spécificité de la commission spécialisée d'organisation des soins qui rend notamment des avis sur les demandes et renouvellement d'autorisations d'activités de soins et d'équipements et matériels lourds.

La CRSA peut aussi organiser des débats publics sur des questions de santé de son choix.



L'engagement à la CRSA

Les membres de la CRSA doivent avoir un réel intérêt pour les politiques de santé et se rendre disponibles pour assister aux séances de la CRSA (séance de 3 heures environ). A titre indicatif, lors de la mandature 2021-2026, la mobilisation des membres de la CRSA a été annuellement de: 3 à 4 séances pour la CRSA plénière ; 5 à 6 séances pour la commission permanente ; 3 à 4 séances pour les commissions spécialisées.

Les membres de la CRSA peuvent également être force de proposition pour suggérer au président de la CRSA des sujets à traiter, pour contribuer au programme de travail annuel et s'impliquer dans des groupes de travail sur des thématiques spécifiques.

En Île-de-France, la CRSA impulse une véritable dynamique pour la démocratie en santé, notamment au travers de :

- Séances délocalisées à la rencontre des professionnels, notamment à la Maison Médicale Jeanne Garnier, à la Permanence d'Accès aux Soins de Santé et au Service d'Accueil des Urgences de la Pitié Salpêtrière ;
- Séances de réflexion avec des intervenants reconnus pour leur expertise sur des sujets divers tels que : enjeu de transformation du système de santé, parcours de santé, grand âge, évaluation des politiques publiques ;
- Groupes de travail et notes de contribution sur de grands enjeux de santé tels que : santé des jeunes, périnatalité, soins palliatifs, offre de soins pour les personnes en situation de handicap, grand âge ;
- Journées thématiques ouvertes à tous les acteurs concernés : Journée prévention, Forum du rétablissement en santé mentale ;
- Newsletters trimestrielles (actualités de la CRSA et sélection d'articles).